

## NOTE EXPLICATIVE

Bonjour Madame, Monsieur,

Pour répondre aux besoins des acteurs de terrain qui doivent mettre en œuvre l'article 69 de la loi modernisation de notre système de santé du 27 janvier 2016, nous devons adapter notre méthode d'élaboration du diagnostic des parcours en psychiatrie et santé mentale à la population infanto-juvénile et aux adolescents.

Suite à une réunion avec les membres de notre Copil national, nous avons :

- **modifié la rosace des patients adultes aux enfants.**
- **identifié les acteurs qui concourent à la prise en charge de cette population.**

Concernant le périmètre populationnel (infanto-juvénile, adolescents /jeunes adultes) nous laissons les ARS et les acteurs décider de celui à prendre en compte pour le diagnostic.

A ce stade nous aimerions votre avis sur la rosace qui représente par les pétales les situations qui peuvent être à l'origine de ruptures dans le parcours. Chaque pétale faisant l'objet d'un diagnostic réunissant les professionnels, familles concernés. Nous attendons vos propositions concernant ces deux questions ou autre approche.

- 1. Pensez-vous que les pétales identifient correctement les familles de situation ?**
- 2. Selon vous quels seraient les indicateurs à associer (3) à chaque pétale de la rosace.**

Comme le temps est compté, une réponse de votre part **avant le 31 JANVIER 2017** serait idéale. Au regard de vos retours nous mettrons en place si besoin un groupe de travail pour réfléchir à la méthode et aux outils.

Nous joignons à ce message notre publication future sur la méthode et les outils pour le diagnostic, pensée pour les adultes en situation de handicap psychique chronique mais qui peut être parfaitement adaptable aux enfants et adolescents.

**Date limite de retour le 31 JANVIER 2017**

**MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION**